



**LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-154

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER**

45-2021-06-11-00008 - Arrêté instituant une commission de recensement des votes pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021 (3 pages)	Page 3
45-2021-06-11-00004 - Arrêté portant instituant une commission de contrôle des opérations de vote dans la commune d'Olivet pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)	Page 7
45-2021-06-11-00005 - Arrêté portant instituant une commission de contrôle des opérations de vote dans la commune d'Orléans pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)	Page 10
45-2021-06-11-00006 - Arrêté portant instituant une commission de contrôle des opérations de vote dans la commune de Fleury-les-Aubrais pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)	Page 13
45-2021-06-11-00007 - Arrêté portant instituant une commission de contrôle des opérations de vote dans la commune de Saint-Jean-de-Braye pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)	Page 16

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-06-11-00008

Arrêté instituant une commission de  
recensement des votes pour les élections  
régionales des 20 et 27 juin 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INSTITUANT UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE RECENSEMENT DES VOTES POUR L'ELECTION  
DES CONSEILLERS REGIONAUX DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code Electoral, notamment les articles L359 et R188 et suivants,

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la Préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans,

VU l'ordonnance n°103/2021 du Premier Président par interim de la Cour d'Appel d'Orléans,

VU la lettre du Président du Conseil Départemental du Loiret du 27 avril 2021,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

A R R E T E

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Il est institué, dans le département du Loiret, une commission de recensement des votes en vue de l'élection des conseillers régionaux qui se déroulera les 20 et 27 juin 2021.

ARTICLE 2 : Pour le 1<sup>er</sup> tour, cette commission est composée de :

- Mme Céline CALAME, magistrate, présidente titulaire, et Mme Alexandra SCATIZZI, magistrate, présidente suppléante,

- M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental, membre titulaire, et M. Michel GUERIN, conseiller départemental, membre suppléant,
- Mme Sophie MESSMER, adjointe à la cheffe du Pôle juridique interdépartemental interministériel à la préfecture du Loiret, membre titulaire, et Mme Véronique THOMAS, cheffe du Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique à la préfecture du Loiret, membre suppléante.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour, cette commission est composée de :

- M. Hervé AUCHERES, magistrat, président titulaire, et Mme Céline CALAME, magistrate, présidente suppléante,
- M. Jean-Pierre GABELLE, conseiller départemental, membre titulaire, et M. Michel GUERIN, conseiller départemental, membre suppléant,
- Mme Véronique THOMAS, cheffe du Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique à la préfecture du Loiret, membre titulaire, et M. Julien MOREAU, chef du Service des finances, de la logistique et de l'immobilier à la préfecture du Loiret, membre suppléant.

ARTICLE 3 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture du Loiret 181 rue de Bourgogne à ORLEANS.

ARTICLE 4 : La commission est chargée d'effectuer le recensement des votes émis dans les communes du Loiret. A ce titre, elle procède à la vérification des bulletins et enveloppes déclarés nuls, elle se prononce sur la validité des bulletins et enveloppes ayant donné lieu à contestation, elle détermine le nombre total de suffrages exprimés pour chaque liste candidate, après avoir effectué, le cas échéant, le redressement des chiffres portés sur les procès-verbaux des communes du Loiret.

A l'issue de ses travaux, la commission départementale établit un procès-verbal en double exemplaire, signé de tous ses membres, et consigne en annexe la liste de tous les redressements effectués. Puis elle rend publics les résultats pour le département.

La commission départementale, située au chef-lieu de région, est également destinataire des procès-verbaux des commissions de recensement des votes des autres départements de la région Centre-Val de Loire. A réception de ces procès-verbaux, il lui incombe, sans modifier les résultats, de procéder à la comptabilisation des voix obtenues par chaque liste. Elle détermine s'il y a lieu d'organiser un 2ème tour, établit le nombre de sièges obtenus au total puis par section départementale pour chaque liste admise à la répartition et indique le nom des élus de chaque liste. A l'issue de ses travaux, la commission établit un procès-verbal en deux exemplaires, rédige la feuille de proclamation des candidats élus et proclame les résultats en public.

Afin de remplir l'ensemble de ses missions, la commission se réunira le lundi 21 juin 2021 et le lundi 28 juin 2021 à partir de 8h30 à la Préfecture du Loiret, salle opérationnelle.

ARTICLE 5 : Un représentant de chacune des listes candidates peut assister aux travaux de la commission.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président et aux membres de la commission ainsi qu'aux mandataires de listes.

Fait à ORLEANS, le 7 juin 2021

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
sous-préfet d'Orléans  
signé Benoît LEMAIRE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-06-11-00004

Arrêté portant instituant une commission de  
contrôle des opérations de vote dans la  
commune d'Olivet pour les élections  
départementales et régionales des 20 et 27 juin  
2021

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
INSTITUANT UNE COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE  
POUR LA COMMUNE D'OLIVET  
POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment les articles L. 85-1 et R 93-1 à R 93-3,

VU le décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la Préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans,

VU l'ordonnance n°103/2021 du 19 mai 2021 du Premier Président par interim de la Cour d'Appel d'Orléans,

VU les désignations recueillies,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,



## A R R E T E

ARTICLE 1ER : Il est institué, pour la commune d'Olivet, une commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales et régionales du 20 juin 2021 et éventuellement du 27 juin 2021.

ARTICLE 2 : Cette commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages et de garantir aux électeurs, ainsi qu'aux candidats, le libre exercice de leurs droits.

ARTICLE 3 : Cette commission est composée de :

- *Pour le scrutin du 20 juin 2021 :*

- Mme Séverine MONIER, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Céline CALAME, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître Stéphanie MAMET, avocate, membre titulaire, et Maître Franck SILVESTRE, avocat, membre suppléant,
- Mme Nathalie ALARÇON, chef du pôle parcours professionnels à la préfecture du Loiret, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Nathalie ALARÇON.

- *Pour le scrutin du 27 juin 2021:*

- Mme Céline CALAME, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Séverine MONIER, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître Isabelle GONCALVES-PELLEGRIN, notaire, membre titulaire et Maître Clarisse BERNARD, notaire, membre suppléante,
- Mme Nathalie ALARÇON, chef du pôle parcours professionnels à la préfecture du Loiret, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Nathalie ALARÇON.

ARTICLE 4 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture du Loiret - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture et notifié au Président et aux membres de la commission ainsi qu'au maire de la commune concernée.

Fait à ORLEANS, le 11 juin 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Sous-préfet d'Orléans  
signé Benoît LEMAIRE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-06-11-00005

Arrêté portant instituant une commission de  
contrôle des opérations de vote dans la  
commune d'Orléans pour les élections  
départementales et régionales des 20 et 27 juin  
2021

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
INSTITUANT UNE COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE  
POUR LA COMMUNE D'ORLEANS  
POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment les articles L. 85-1 et R 93-1 à R 93-3,

VU le décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la Préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans,

VU l'ordonnance n°103/2021 du 19 mai 2021 du Premier Président par interim de la Cour d'Appel d'Orléans,

VU les désignations recueillies,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

## A R R E T E

ARTICLE 1ER : Il est institué, pour la commune d'Orléans, une commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales et régionales du 20 juin 2021 et éventuellement du 27 juin 2021.

ARTICLE 2 : Cette commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages et de garantir aux électeurs, ainsi qu'aux candidats, le libre exercice de leurs droits.

ARTICLE 3 : Cette commission est composée de :

- *Pour le scrutin du 20 juin 2021 :*
- Mme Claire ARGOUARC'H, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Hélène DUBREUIL, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître Quentin ROUSSEL, avocat, membre titulaire, et Maître Laure MOIROT, avocate, membre suppléante,
- M. Alain DISANT, commandant de police retraité, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par M. Alain DISANT.

- *Pour le scrutin du 27 juin 2021:*
- Mme Marie PENNETIER, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Alexandra SCATIZZI, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître Céline NUNES, notaire, membre titulaire et Maître Najat AOUAD, notaire, membre suppléante,
- M. Alain DISANT, commandant de police retraité, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par M. Alain DISANT.

ARTICLE 4 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture du Loiret - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture et notifié au Président et aux membres de la commission ainsi qu'au maire de la commune concernée.

Fait à ORLEANS, le 11 juin 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Sous-préfet d'Orléans  
signé Benoît LEMAIRE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-06-11-00006

Arrêté portant instituant une commission de  
contrôle des opérations de vote dans la  
commune de Fleury-les-Aubrais pour les  
élections départementales et régionales des 20  
et 27 juin 2021

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
INSTITUANT UNE COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE  
POUR LA COMMUNE DE FLEURY-LES-AUBRAIS  
POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment les articles L. 85-1 et R 93-1 à R 93-3,

VU le décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la Préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans,

VU l'ordonnance n°103/2021 du 19 mai 2021 du Premier Président par interim de la Cour d'Appel d'Orléans,

VU les désignations recueillies,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

## A R R E T E

ARTICLE 1ER : Il est institué, pour la commune de Fleury-les-Aubrais, une commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales et régionales du 20 juin 2021 et éventuellement du 27 juin 2021.

ARTICLE 2 : Cette commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages et de garantir aux électeurs, ainsi qu'aux candidats, le libre exercice de leurs droits.

ARTICLE 3 : Cette commission est composée de :

- *Pour le scrutin du 20 juin 2021 :*
- Mme Estelle JOUEN, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Chantal IHUELLOU-LEVASSORT, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître Mohamed HAMOU, notaire, membre titulaire, et Maître Gaëlle MONTENON, notaire, membre suppléante,
- Mme Colette DEBREE, cadre retraitée de la préfecture du Loiret, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Colette DEBREE.

- *Pour le scrutin du 27 juin 2021:*
- Mme Stéphanie DE PORTI, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Elsa DAVID, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître François TARDIF, avocat, membre titulaire et Maître Flora GALLY, avocate, membre suppléante,
- Mme Colette DEBREE, cadre retraitée de la préfecture du Loiret, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Colette DEBREE.

ARTICLE 4 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture du Loiret - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture et notifié au Président et aux membres de la commission ainsi qu'au maire de la commune concernée.

Fait à ORLEANS, le 11 juin 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Sous-préfet d'Orléans  
signé Benoît LEMAIRE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-06-11-00007

Arrêté portant instituant une commission de  
contrôle des opérations de vote dans la  
commune de Saint-Jean-de-Braye pour les  
élections départementales et régionales des 20  
et 27 juin 2021



DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REGLEMENTATION

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
INSTITUANT UNE COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE  
POUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE  
POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment les articles L. 85-1 et R 93-1 à R 93-3,

VU le décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la Préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans,

VU l'ordonnance n°103/2021 du 19 mai 2021 du Premier Président par interim de la Cour d'Appel d'Orléans,

VU les désignations recueillies,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

## A R R E T E

ARTICLE 1ER : Il est institué, pour la commune de Saint-Jean-de-Braye, une commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales et régionales du 20 juin 2021 et éventuellement du 27 juin 2021.

ARTICLE 2 : Cette commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages et de garantir aux électeurs, ainsi qu'aux candidats, le libre exercice de leurs droits.

ARTICLE 3 : Cette commission est composée de :

- *Pour le scrutin du 20 juin 2021 :*
- Mme Anne-Flore BOUVARD, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente titulaire et Mme Elsa DAVID, magistrate au Tribunal Judiciaire d'Orléans, présidente suppléante,
- Maître Pierre-Régis HELD, notaire, membre titulaire, et Maître Agnès ALGRET, notaire, membre suppléante,
- Mme Marie-Claude LANGLAIS, cadre retraitée de la préfecture du Loiret, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Mme Marie-Claude LANGLAIS.

- *Pour le scrutin du 27 juin 2021:*
- M. Xavier GIRIEU, magistrat au Tribunal Judiciaire d'Orléans, président titulaire et M. Arnaud DESPLAN, magistrat au Tribunal Judiciaire d'Orléans, président suppléant,
- Maître Quentin ROUSSEL, avocat, membre titulaire et Maître Johan HERVOIS, avocat, membre suppléant,
- M. Julien MOREAU, chef du service des finances, de la logistique et de l'immobilier à la préfecture du Loiret, représentant la préfète du Loiret.

Le secrétariat de la commission sera assuré par M. Julien MOREAU.

ARTICLE 4 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture du Loiret - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture et notifié au Président et aux membres de la commission ainsi qu'au maire de la commune concernée.

Fait à ORLEANS, le 11 juin 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
Sous-préfet d'Orléans  
signé Benoît LEMAIRE